



INFO PROVINCE DU HAINAUT

Lu pour vous par notre secrétaire... INFO DU 13.01.11

Commission de l'intérieur 12 janvier après-midi

04 Questions jointes de

- M. Éric Jadot à la ministre de l'Intérieur sur "l'augmentation des plaintes déposées au Comité P et les points d'attention étant apportés à leur typologie en vue d'améliorer la formation des agents de police" (n°1705)
- M. Koenraad Degroote à la ministre de l'Intérieur sur "l'actualisation de la circulaire POL48" (n°1709)
- M. Olivier Maingain à la ministre de l'Intérieur sur "les recommandations du Comité permanent P relatives à l'accueil du citoyen par les services de police" (n°1979)
- M. Olivier Maingain à la ministre de l'Intérieur sur "les recommandations du Comité permanent P relatives à l'utilisation abusive des données policières par certains policiers" (n°1980)
- M. Olivier Maingain à la ministre de l'Intérieur sur "les recommandations du Comité permanent P relatives au déroulement des missions de recherche" (n°1981)
- M. Olivier Maingain à la ministre de l'Intérieur sur "les recommandations du Comité permanent P relatives aux atteintes à l'intégrité physique" (n°1982)
- M. Olivier Maingain à la ministre de l'Intérieur sur "les recommandations du Comité permanent P en matière de saisies" (n°1983)

04.01 **Éric Jadot** (Ecolo-Groen!): Le nombre de plaintes déposées en 2009 auprès du Comité P a augmenté de 2,7 % par rapport à l'année précédente. Au total près de 2 400 plaintes ont été introduites. Quelle est votre analyse de cet accroissement? Concernant l'aspect plus spécifique des dénonciations de discriminations ressenties et vécues par les plaignants, comment expliquez-vous l'écart paradoxal entre la très forte hausse de ces faits et la tendance à une baisse relative des discriminations par les fonctionnaires ou dépositaires de l'autorité publique, tous secteurs confondus, constatée dans le dernier rapport annuel du Centre pour l'Égalité des Chances? Doit-on craindre une police ne correspondant pas à l'image de notre société et, a fortiori, des autres agents de service publics? Quelle mesure votre département compte-t-il prendre afin de les prévenir et d'améliorer la qualité des missions de service public des agents de police?

04.02 **Annemie Turtelboom**, ministre (*en français*): Je me réjouis de l'initiative visant à instaurer un débat et un monitoring parlementaire des vingt-deux recommandations. Je me tiens à l'entière disposition du parlement. S'agissant de la formation de base et continue, une attention particulière est accordée à la thématique culturelle au sens large. Je crois, dès lors, que notre police sera bien à l'image de notre société. La coopération avec le Centre pour l'Égalité des chances est évaluée annuellement au mois de janvier en vue de la reconduire tout en tâchant de l'améliorer.

04.03 **Éric Jadot** (Ecolo-Groen!): Je suivrai ce dossier.

09 Questions jointes de

- M. Josy Arens à la ministre de l'Intérieur sur "la citation en justice des zones de police par certains agents" (n°1922)
- M. Laurent Devin à la ministre de l'Intérieur sur "l'assignation des zones de police du pays par des membres du corps des polices zonales à propos de l'octroi de la prime Copernic" (n°1976)

09.01 **Josy Arens** (cdH): Le 30 décembre, nos zones de police ont été citées par des membres du corps de nos polices zonales, qui demandent l'octroi de la prime Copernic pour les années 2002 à 2010 pour autant

qu'elle ne leur ait pas été accordée.

Ils demandent l'établissement pour chaque requérant d'une fiche de paie contenant le calcul de la prime Copernic pour les années susmentionnées, endéans un délai d'un mois à dater de la signature du futur jugement, faute de quoi la citée sera contrainte de payer une astreinte de 50 euros par jour de retard. Nos zones, contraintes de faire appel à des bureaux d'avocats, doivent dès lors faire face à des frais importants. Comment le fédéral va-t-il agir? Que conseillez-vous aux gestionnaires des zones de police? Plusieurs zones se sont réunies dans la province du Luxembourg pour essayer de trouver une solution. Nous avons désigné un bureau d'avocats. Si nous sommes condamnés, la capacité budgétaire de celles-ci ne nous permettra pas de faire face aux coûts financiers de cette opération.

09.02 Laurent Devin (PS): Fin 2010, des membres du corps des polices locales ont assigné en justice les zones de police de notre pays.

Les requérants réclament le versement de la prime Copernic pour les années 2002 à 2010, pour autant qu'elle ne leur ait pas déjà été accordée, et l'établissement d'une fiche de paie pour les années précitées. Ils réclament que la prime Copernic soit payée dans les deux mois qui suivent le jugement si, d'aventure, le tribunal leur donnait gain de cause. Les requérants demandent le versement d'intérêts moratoires sur ces montants.

Je voudrais connaître votre sentiment personnel par rapport à cette initiative.

L'Union des Villes et Communes wallonnes s'arme actuellement face à ces plaintes. Nous aurons probablement à réagir de manière groupée.

Vous n'ignorez pas les difficultés financières inhérentes aux zones de notre pays. Une condamnation serait problématique, d'autant plus que l'État fédéral est à la source de tout cela.

Quelles initiatives comptez-vous prendre?

09.03 Annemie Turtelboom, ministre (en français): Je pense que la "source" doit dater de 2001 ou 2002, pendant la réforme Copernic.

Je viens de donner instruction pour interjeter appel contre le jugement du 28 septembre 2010 du tribunal de Bruxelles. Ces derniers jours, de nouvelles citations ont été introduites massivement (par 20 000 policiers). À supposer que cette affaire se conclue par un arrêt qui débouterait l'autorité, il importe, en tant que bon père (ou plutôt "bonne mère") de famille, de limiter les délais qui serviront de base pour le calcul des intérêts moratoires.

Les négociations quant au fond et quant à une répartition financière relèvent du prochain gouvernement.

Hier, une réunion de coordination avec la Commission permanente de la police locale et avec les associations des villes et communes a eu lieu. Des accords pratiques ont été conclus pour gérer au mieux ce contentieux.

09.04 Josy Arens (cdH): Vous interjetez appel de l'arrêt du 28 septembre 2010. Cela concerne bien toutes les zones de police?

09.05 Annemie Turtelboom, ministre (en français): Bien sûr! C'est la raison pour laquelle nous nous sommes réunis hier.

09.06 Josy Arens (cdH): Lors des discussions que nous avons eues avec les trois zones du Sud-Luxembourg, nous estimions que puisque ces décisions dépendent du fédéral, il serait logique qu'elles soient financées par le fédéral. Au début de cette réforme des zones de police, on nous a toujours dit qu'il n'y aurait pas d'incidence financière pour nos communes. Aujourd'hui, nous sommes dans une telle situation que c'est quasiment la faillite des zones qui se profile!

Toutes les zones sont assignées en justice et je crois qu'il faut adopter une approche globale, je compte sur vous.

09.07 Laurent Devin (PS): L'argent dont disposent les zones pourrait être mieux utilisé qu'à diligenter des actions en justice.

13 Question de Mme Leen Dierick à la ministre de l'Intérieur sur "l'organisation d'un concours d'admission complémentaire pour le brevet de direction" (n°1964)

13.01 Leen Dierick (CD&V): Il semble que la police intégrée envisage une épreuve d'admission supplémentaire pour l'obtention d'un brevet de direction qui ouvre l'accès à la fonction de commissaire divisionnaire. Le nombre de commissaires divisionnaires semble toutefois très élevé et les nouvelles nominations seront dès lors probablement très rares. Combien d'emplois de ce type ont été déclarés vacants l'année dernière et n'ont pas été pourvus? Combien de lauréats de l'épreuve précédente n'ont pas encore été nommés? Combien de commissaires divisionnaires partiront à la retraite dans les cinq prochaines années? Quelle est la durée de validité du brevet de direction?

13.02 **Annemie Turtelboom**, ministre (*en néerlandais*): En 2010, 30 postes de commissaires divisionnaires et 18 mandats ont été déclarés vacants; 11 emplois n'ont pas été pourvus. Un candidat a été désigné pour tous les mandats ou la procédure de sélection est toujours en cours. Pour le brevet de direction, 9 lauréats, 3 francophones et 6 néerlandophones, n'ont pas encore été nommés, mais la procédure de nomination est actuellement en cours pour 2 francophones et 4 néerlandophones parmi ces derniers. Sur un total de 47 lauréats, 3 doivent encore valoriser leur brevet. Au cours des 5 prochaines années, 276 commissaires divisionnaires atteindront l'âge de la retraite.

SNPS - INFO PROVINCE DU HAINAUT